



RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

AMBASSADE PRÈS LE ROYAUME DE BELGIQUE,
LE ROYAUME DES PAYS-BAS,
LE GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
ET MISSION AUPRÈS DE L'UNION EUROPÉENNE.

BRUXELLES

COMMUNIQUE

L'Ambassade de la République Démocratique du Congo, près le Royaume de Belgique, le Royaume des Pays-Bas, le Grand-Duché de Luxembourg et Mission auprès de l'Union européenne, constate depuis quelques jours une campagne menée anonymement par voie de tract et démultipliée dans les réseaux sociaux qui apporte son soutien aux squatteurs de l'immeuble, situé au numéro 30, Boulevard du Souverain, Auderghem, à Bruxelles, appartenant à la Gécamines, Société Générale des Carrières et des Mines de la RDC.

L'Ambassade tient à signaler qu'il y a eu un jugement qui a été prononcé par la Justice de Paix d'Auderghem qui ordonne l'expulsion de tous ces squatteurs.

L'Ambassade informe l'opinion que la Gécamines qui, actuellement, a pris en location un immeuble avoisinant pour héberger ses services, avec tout ce que cette occupation génère en termes de frais, envisage d'entreprendre incessamment des travaux de réhabilitation afin d'une part, réintégrer ses bureaux et d'autre part installer, en accord avec l'Ambassade, un Centre culturel qui va abriter à la fois un lieu d'échanges culturels dans le Benelux et un espace dédié à la promotion et à la production des expressions de la culture congolaise.

L'Ambassade rappelle, enfin, que la justice se rend dans les tribunaux, et non pas par les médias ni sur la place publique.

La Belgique est un État de droit. Et le droit a été dit.

Ci-dessous, nous vous proposons le jugement après délibéré rendu par la Justice de paix du Canton d'Auderghem, à Bruxelles, en date du 26 janvier 2022.

Fait à Bruxelles, le 23 mars 2022



Christian Ndongala Nkuku

Ambassadeur